



**MAIRIE**  
rue de la Grosse Borne  
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY  
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56  
email : [mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr)

### **Réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2017**

Sont présents tous les membres.

Madame MICEK, excusée pour le début de séance est arrivée au cours des discussions sur l'embauche d'un apprenti.

Monsieur PRAMAYON, en raison de son activité professionnelle, quitte la salle après la discussion sur la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération pour le droit des sols.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **I – Embauche d'un apprenti**

Depuis le 04 septembre 2017, Monsieur le Maire a signé un contrat en alternance avec le jeune Thomas GREMONT qui entre en 1<sup>ère</sup> année de BTS.

Il précise que ce jeune homme ne pourra pas utiliser les machines dites dangereuses : tondeuse, débroussailleuse... avant ses 18 ans qui interviendront en novembre 2017.

Il indique avoir contacté Pôle Emploi et la Mission Locale afin d'embaucher un nouveau contrat aidé en remplacement de Cédric BOUCART mais ce n'est plus possible pour les espaces verts. Seules les écoles peuvent encore bénéficier sous conditions de ces emplois.

Il propose donc l'embauche d'un second apprenti et précise que si la mise en place de ces contrats n'est pas simple, elle reste tout à fait possible pour les collectivités.

La Mission Locale lui envoie régulièrement des CV de personnes susceptibles d'entrer dans cette rubrique. Parmi eux, il lui a été transmis celui d'un jeune Vauchellois : Vincent CHARBONNIER.

Toutefois, alors que Thomas GREMONT possédait déjà une école, il faudra le rencontrer pour savoir s'il est actuellement scolarisé.

Si le Conseil Municipal s'opposait à l'embauche d'un deuxième apprenti, il y aurait la possibilité, en cas de besoin, d'embaucher provisoirement un intérimaire.

Monsieur le Maire précise en outre qu'en BTS, la rémunération est de 45 % du SMIC la première année pour les mineurs, puis 61 % au passage à la majorité jusqu'à la fin de l'année. Pour la deuxième année, elle est de 65 % du SMIC ;

Monsieur DELASSALLE s'inquiète de savoir si la Commune a du personnel suffisant pour encadrer deux apprentis.

Madame DUMONT précise qu'en principe l'apprenti doit toujours être accompagné de son tuteur. Il est également demandé s'il y aura suffisamment de travail pour tous.

Monsieur le Maire rassure l'Assemblée en indiquant qu'il y a toujours du travail dans une Commune même l'hiver et que les apprentis sont aptes à travailler seuls mais sous la responsabilité de leur tuteur.

Ils seront d'autre part toujours accompagnés par l'un ou l'autre des deux agents chargés des espaces verts.

Entendu ces explications, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le maire et l'autorise à l'unanimité à poursuivre les démarches pour l'embauche d'un second apprenti.

## **II – Ancienne mairie – bibliothèque**

Madame MICEK, à qui Monsieur le Maire a cédé la parole, explique qu'en raison de la présence du maire lors de la précédente réunion, il y a lieu de reprendre une nouvelle délibération pour la donation de la bibliothèque par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le Maire quitte la pièce et Madame MICEK poursuit en indiquant que le CCAS a de nouveau, par délibération du 19 septembre, décidé de donner le bâtiment dans lequel se trouve la bibliothèque, à la Commune.

En contrepartie, il est demandé une hausse de la subvention communale.

Le Conseil Municipal, entendu ces explications, accepte à l'unanimité cette donation qui sera compensée par une subvention communale plus importante.

## **III - Personnel communal**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la modification de certaines règles dans la fonction publique et précise qu'il s'agit là d'un dossier très lourd.

Aujourd'hui la participation communale à la Garantie Maintien de Salaire se calcule en pourcentage, elle devra l'être en montant fixe.

Certaines indemnités sont abrogées et remplacées par d'autres qu'il faudra mettre en place.

Le Compte Épargne Temps existe sur la Commune mais sous l'ancienne formule et n'a jamais été actualisé.

Lors de la prochaine réunion des études auront été menées qui permettront au Conseil Municipal de prendre une décision finale.

## **IV - Indemnité de Conseil de l'ancien Receveur Municipal**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée avoir été contacté par l'ancien Trésorier d'Abbeville qui s'étonnait de ne pas avoir eu de réponse sur l'indemnité de conseil qu'il avait sollicité.

Monsieur le Maire précise que cette demande n'était jamais parvenue en mairie. Elle se monterait à 396,99 € pour l'année 2016.

Monsieur DUMONT s'étonne que ce genre d'indemnité puisse encore être attribuée par les Communes.

Il semblerait que seules les Communes doivent faire des efforts au regard de leurs ressources qui baissent.

Du fait de la diminution des dotations, l'Assemblée délibérante pense qu'il faudra se poser la question du versement de cette indemnité au prochain Trésorier.

Par douze (12) voix et trois (3) abstentions (Messieurs CORDONNIER, DUMONT et DELASSALLE), le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur RONGIER, ancien Trésorier d'Abbeville, pour l'année 2016.

## **V - Communauté d'Agglomération : retrait de la Commune d'Allery**

Monsieur le Maire avoue s'y prendre un peu tard pour soumettre la demande de la Commune d'Allery de se retirer de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme (CABS), le Conseil Communautaire ayant statué en avril 2017.

Compte tenu des liens existant entre les Communes d'Allery et d'Airaines, ce choix est compréhensible.

Il précise cependant s'être abstenu lors des votes du Conseil Communautaire car ce n'est pas, selon lui, aux Communes de décider mais aux Communautés de Communes ou d'Agglomérations concernées de délibérer pour accepter ou non l'entrée dans leur Collectivité de nouveaux adhérents.

Bien que la date soit dépassée, le Conseil Municipal tient à faire connaître l'abstention de tous les Conseillers Municipaux.

L'adhésion souhaitée de Noyelles à la CABS sera certainement soumise à l'avis du Conseil Municipal prochainement.

## **VI - Questions diverses**

- Monsieur MAILLET présente le projet d'arrêté présenté par la CABS pour définir les limites d'agglomération de Vauchelles sur la RD 1001 et présente un plan au Conseil Municipal

sur lequel il indique à quels niveaux seront situés les panneaux d'entrée et sortie du village sur les ronds-points des Oiseaux et pont de l'A16. Ceci permettra de ne pas limiter la vitesse sur le barreau situé entre le rond-point des Oiseaux et celui de la RD 153.

L'entretien du rond-point des Oiseaux est pris en charge par le Conseil Départemental.

La pose des limites d'agglomération permet la limitation à 50 km/heure de la vitesse des véhicules. La gestion et l'entretien des accotements restent à la charge du Conseil Départemental.

Des discussions sont engagées entre le Conseil Départemental, la Commune, la Communauté d'Agglomération et Monsieur MARTINELLI, propriétaire des parcelles contiguës à la RD 1001.

Il y a eu des avancées mais il reste en cours la négociation sur les boules d'éclairage public.

La Chambre de Commerce et d'Industrie rejoindra prochainement les négociations pour ce qui concerne la partie du Parc d'Activités de Vauchelles restant à aménager.

- Le Conseil Municipal félicite Monsieur Sébastien DESSAUX pour sa réussite à l'examen d'agent de maîtrise.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, le retrait des possibilités de nettoyage de la salle des fêtes par la Commune lors des locations.

Les locataires qui ne rendront pas les locaux propres se verront facturer le nettoyage en fonction du temps passé par l'agent communal. Ce point sera ajouté dans le règlement de location.

- La Commune avait passé une convention avec la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'étude des dossiers de permis de construire, déclaration préalable avec création de surface, permis d'aménager, etc.

Le service commun du droit des sols ainsi créé a été transféré à la CABS. Une nouvelle convention est donc nécessaire.

Un message demandant des précisions a été transmis à Madame LOQUET, Directrice Générale Adjointe chargée du dossier qui a précisé que sept agents à temps complet et temps non complet étaient affectés à ce service pour un coût estimatif de 3 200,00 € annuels à la charge de la Commune. Cette estimation pourra toutefois être légèrement modifiée puisqu'elle représente pour 50 % le nombre d'habitants et 50 % le nombre de dossiers instruits.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Toutefois, on peut se rendre compte que la CABS fait le budget communal en fonction des participations financières imposées :

- instruction des dossiers concernant le droit des sols,
- voirie,
- école.

- Monsieur le Maire fait état des compétences prises par le Président de la CABS en matière de police et celles conservées par lui-même.

Le Président de la CABS prend les compétences de police pour l'assainissement non collectif, les déchets ménagers, les gens du voyage et l'habitat. Le Maire conserve les autres compétences de police.

- Une demande de mise à disposition de Madame LABITTE a été faite auprès de la CABS pour une durée de 16 h 00 mensuelles afin de lui permettre de continuer à assurer son service auprès des personnes âgées.

Pour l'instant, la CABS n'a pas encore donné sa réponse.

Madame DUMONT demande qu'elle est la solution envisagée en cas de réponse négative.

Monsieur le Maire répond qu'il fera appel à Madame LECAT sans toutefois avoir la possibilité de la laisser 8 h 00 à disposition du Club des Aînés.

Il précise que bien que payant indirectement son salaire, la Commune n'est plus, légalement, l'employeur de Madame LABITTE.

- Le Football Club Ailly-Vauchelles demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un but amovible.

Monsieur le Maire indique que deux buts amovibles ont été remis en état et repeints durant l'été par les agents de la Commune. Le Club dispose d'autre part de deux petits buts en fourreaux et deux autres fixes.

Il leur a donc déjà fait part de l'impossibilité d'ajouter un but supplémentaire d'autant que les footeux ne retirent pas les filets ce qui complique la tonte du terrain. La demande est refusée.

- Le 26 septembre, Messieurs PATTE et MAILLET se sont rendus en l'étude de Maître PEMONT, Notaire à Amiens pour la signature de la rétrocession de la voirie de la rue du Voroy à la Commune par BDL Promotion.

Cette voirie appartient dorénavant au domaine privé de la Commune que le Conseil Municipal va devoir classer dans le domaine public.

Il reste pour l'instant deux terrains à vendre mais un acheteur potentiel s'est manifesté pour le lot 1.

- Pendant les vacances de la Toussaint, seront réalisés les travaux prévus chemin des Sept et l'aménagement du trottoir devant l'école avec déplacement de l'abri bus et la surélévation de la bordure du trottoir pour permettre aux personnes de descendre directement.

- Un accueil de loisirs devrait être organisé à Vauchelles durant les vacances de la Toussaint.

- Le point sur les factures consécutives aux aménagements réalisés dans le cadre de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été fait et transmis à la Trésorerie pour visa.

Malgré le coût de la borne d'appel installée à la porte de la mairie, un peu plus onéreux que l'estimation, les dépenses globales sont inférieures au budget prévu en raison :

- de travaux réalisés en régie,
- du réaménagement du WC handicapé inférieur à l'estimation,
- de l'abaissement du plan de travail de la mairie acheté moins cher.

- Monsieur le Maire propose la suppression de la réception donnée en faveur des agents communaux lors de la remise de leur colis de fin d'année.

Il précise que trois personnes voire 4 seraient présentes ce qui est peu par rapport au nombre de Conseillers municipaux.

Monsieur DUMONT demande pourquoi ce désintéressement alors qu'il n'y a pas de situation de conflit.

Monsieur le Maire précise que les transferts à la CABS et une fin de contrat ont fait sensiblement diminuer les effectifs et que de ce fait deux agents absents se voient davantage.

Il indique que la valeur du colis serait revue par la Commission.

Les Conseillers donnent leur accord mais Monsieur DELASSALLE demande à ce que ces colis soient remis et non déposés sur une table.

- La Région Hauts-de-France finance le dispositif « Proche Emploi » porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées qui consiste en la prospection d'entreprises afin de recenser les offres d'emploi.

Elles sont transmises aux mairies pour affichage. Les personnes intéressées peuvent les consulter sur le panneau d'affichage du secrétariat de mairie.

Il est observé que ces offres pourraient également paraître sur le site Internet de la Commune.

- Monsieur le Maire indique que l'acte de vente de l'ex-logement de fonction de l'école avait été signé en juin avec Monsieur BELLET.

Monsieur CHIVOT demande si le nouveau propriétaire occupera la maison lui-même ou la mettra en location.

Sans aucune certitude, il est répondu qu'elle est probablement destinée à la location.

## **IX - Questions orales**

- Madame MORLET cherche des bénévoles pour l'Opération Brioches qui se déroulera à partir de 9 h 30 le samedi 07 octobre prochain.

Pour une bonne organisation, il faut lui remettre une réponse le plus rapidement possible.

- Le Noël des enfants aura lieu cette année le 16 décembre matin à partir de 10 h 00 et débutera par un spectacle.

Cette modification d'horaires a été décidée pour permettre aux enfants de participer aux deux Fêtes lorsque l'Employeur des parents a organisé son Noël l'après-midi.

Le goûter sera intégralement pris en charge par la Commune.

- Il restait peu de rosiers sur les banquettes réservées aux plantations de la rue de la Croix, certains ayant été volés.

Les autres ont donc été retirés et de nouvelles plantations seront installées.

- Monsieur WALIGORA est le nouveau directeur de BRICOMAN.

- Monsieur HEURTAUX a fait parvenir en mairie les dimensions du cadre à confectionner pour protéger des pigeons la statue de la Vierge Marie située à l'église.

Un agent communal sera chargé de réaliser ce cadre et de l'installer.

La mise en place de piques sur la statue n'est pas envisageable.

- Le jeune apprenti de la Commune est félicité pour le travail qu'il accomplit actuellement sur un talus de la rue de la Grosse Borne.

- Des végétaux seront plantés fin octobre/début novembre rue de Buigny.

L'emplacement de l'ancien puits pourrait être agrémenté mais il faut d'abord sécuriser l'endroit.

- Des nids de poule ont été constatés dans le bas de la rue du Voroy et rue Ventôse. Monsieur le Maire verra avec les agents communaux dès le lendemain de la réunion.

- Madame ROGER a sa cour en contrebas du trottoir. Elle demande ce qu'il en est du regard qui lui a été promis pour éviter que les eaux provenant de la rue ne coulent dans sa propriété en cas de fortes pluies.

Monsieur HAMELIN a fait part à Monsieur le Maire d'un problème à peu près similaire pour sa propriété afin qu'une solution soit trouvée.

- La Cérémonie des vœux du Maire se déroulera le 06 janvier 2018.

- La mairie ne dispose pour l'instant d'aucune information concernant la fibre mais Monsieur le Maire espère que Vauchelles pourra en bénéficier pour Noël.

Pour copie conforme,  
Vauchelles-les-Quesnoy, le 02 octobre 2017

Le Maire:

